

La Lignière

MONNAIE LOCALE COMPLÉMENTAIRE ET CITOYENNE EN BERRY



Une monnaie responsable au service de l'humain et de l'environnement



Le nom de la monnaie a été choisi en référence à une monnaie locale fondante créée sur la commune de Lignières en 1956. Son objectif était de redynamiser cette ville et son économie. Elle y est parvenue mais cette aventure n'a duré que deux ans.

Quel est l'intérêt ?



Au niveau local

- développer les circuit courts de proximité
- valoriser l'échange et le lien social

- développer et pérenniser des activités de qualité et des emplois locaux



Au niveau global

- démontrer qu'un usage non spéculatif de la monnaie est possible
- réduire l'empreinte écologique
- promouvoir une consommation responsable

La Monnaie

La LIGNIÈRE se présente sous la forme de coupons que l'on peut se procurer dans des « comptoirs d'échange ».



La LIGNIÈRE permet d'acheter des biens et des services auprès de professionnels du Cher et de l'indre ayant adhéré à l'association MLCC en Berry et à sa charte.



Le territoire d'utilisation de cette monnaie locale est prévu sur le Cher et l'Indre, départements ruraux particulièrement affectés par les difficultés économiques et sociales mais qui connaissent aussi un développement important d'initiatives locales.

Une monnaie légale et sécurisée

Une loi de 2014, ainsi que le Code Monétaire et Financier autorisent la circulation de monnaies locales complémentaires affectées à un territoire particulier et s'échangeant au sein d'un réseau d'adhérents.

Pour constituer un fond de garantie les euros échangés sont déposés par l'association sur un livret associatif solidaire à La NEF (exemple : 1000 LIGNÈREs en circulation = 1000 euros sur le fond de garantie). La NEF peut valoriser ces dépôts en soutenant le développement d'activités éthiquement responsables dans le Berry.

La monnaie redevient un outil au service des citoyens!

Une monnaie « fondante ».

Pour inciter à son utilisation et limiter sa thésaurisation, la LIGNÈRE est une monnaie « fondante ».

Tous les 6 mois, les coupons non utilisés par leurs détenteurs perdent 2% de leur valeur. Ces derniers doivent s'acquitter d'une vignette correspondant à cette perte avant de les utiliser à nouveau.



Comment ça marche?

LES PRESTATAIRES

Ils adhèrent à l'association et signent la charte de qualité concernant :

- les valeurs humaines
- la préservation de l'environnement
- la priorité donnée aux fournisseurs locaux

Ils peuvent échanger entre professionnels en LIGNIEREs, développant ainsi des circuits de proximité

- reconvertir leurs excédents de LIGNIEREs en Euros moyennant une contribution à définir
- éventuellement rémunérer pour partie en LIGNIEREs leurs salariés avec leur accord

LES PARTICULIERS

Ils adhèrent à l'association puis échangent des Euros contre des LIGNIEREs dans des comptoirs d'échange. Ils peuvent ainsi réaliser leurs achats auprès des partenaires MLCC en Berry.

Copyright 2022 - OceanWP Theme by Nick